

SAINT-VAIZE INFO

Bulletin municipal

Jun 2022



L'édito du maire

Budgets 2022

Cérémonie du 8 mai

Travaux de protection incendie

Travaux passage de l'Ecole

Histoire locale : Charles
Gautier

Point sur les diverses
manifestations

Informations diverses

Résultats des élections 2022

l'édito du maire



Dans son édition du 23 mars 2022, le quotidien d'information des élus locaux, "Maire Info", annonçait que, dans son programme, le candidat Macron prévoyait la suppression de la CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises) qui a pour partie remplacé la taxe professionnelle. Ce serait autour de 9 milliards d'euros de recettes fiscales en moins pour les collectivités.

Comme une mauvaise nouvelle n'arrive jamais seule, "en même temps", il annonçait *"un effort de 10 milliards sur la progression des finances locales en contraignant les collectivités à maîtriser leurs dépenses de fonctionnement"*.

19 milliards de moins pour les collectivités, le coup serait rude ! Espérons que les résultats des dernières élections législatives remettent en cause ses ardeurs. Dans le cas contraire, ce programme serait mortifère pour de nombreuses collectivités locales.

Pour la commune, l'année 2022 est placée sous le signe de nouveaux travaux :

- L'implantation de deux réserves et de cinq poteaux incendie est en voie d'achèvement,

- Les travaux de raccordement de l'assainissement et du pluvial de l'atelier communal et de l'école sont opérationnels. La réfection complète de l'impasse par enrobé à chaud a permis de rouvrir cette voie à la circulation tout récemment.

D'autres travaux sont planifiés :

- La réalisation de drainage et de trottoirs autour des logements de l'école pour les isoler de l'humidité,
- la réalisation du pluvial et la réfection complète de l'allée du Prieuré sont prévus avant la fin de l'année,
- Les travaux du lotissement "Le Clos des Chênes" sont prévus après les sondages archéologiques de la DRAC, programmés dans le courant du 2^{ème} semestre.

Enfin, un projet d'aménagement du plateau sportif et la création d'un équipement de type "City Stade" est envisagé avant la fin du mandat.

Les finances de la commune sont saines, les excédents budgétaires ont pratiquement doublé en 5 ans. Cette

situation nous laisse une marge de manœuvre importante en autofinancement et/ou en emprunt.

Si les projets funestes évoqués en début d'article ne sont pas mis en œuvre, c'est avec confiance et sérénité que nous pouvons aborder la suite de notre mandat.

Je vous souhaite, à toutes et tous, des vacances bien méritées.

Michel ROUX

État civil

NAISSANCE

- **Artur, Jacques PATARIN** né le 03 juin 2022, à Saintes, dont les parents sont domiciliés 17, route des Roches, à Saint-Vaize.

DÉCÈS

- le 18 décembre 2021 est décédé à Saintes, **Monsieur Vincent, Pierre LEMAN** né le 14 mars 1954, à Ancenis, domicilié 21, route du Gros Roc, à Saint-Vaize.
- le 19 décembre 2021 est décédée à Saintes, **Madame Simone RAYMOND épouse MITTARD** née le 17 février 1931, à Champagnolles, domiciliée 18, route du Chagneau, à Saint-Vaize.
- le 27 février 2022 est décédé à Louisfert, **Monsieur Alain, Aimé, Louis SAMSON** né le 8 juin 1962, à DOSSO (Niger), domicilié 30, route de Port la Pierre, à Saint-Vaize.
- le 26 mai 2022 est décédé à Saintes, **Monsieur Gérard, Jean-Paul MECHAIN** né le 24 septembre 1951, à Archingeay, domicilié 22, route de la Salle, à Saint-Vaize.
- le 20 juin 2022 est décédé à Saintes, **Monsieur Francis, Henri, Marc, Louis DRAPEAU** né le 12 juillet 1934 à Thorigny, domicilié 2, route du Chagneau, à Saint-Vaize.

LES PÊCHEURS À SAINT-VAIZE

Le 19 mars, Saint-Vaize accueillait l'Assemblée Générale de la Fédération de Pêche de la Charente-Maritime.

J'ai profité de cette occasion, pour rappeler aux pêcheurs la nécessité de s'opposer aux scandaleux projets des méga-bassines qui menacent d'assèchement nos cours d'eau et nos chevelus.

Au lendemain du début de la guerre en Ukraine, j'ai également proposé qu'on remplace les fusils par des cannes à pêche et qu'on déclare gagnant celui qui prendrait le plus de poissons.



Nul doute que les rivières du monde entier deviendraient rapidement poissonneuses si on remplace la course à l'armement par une course pacifique au réempoissonnement...

Michel ROUX

Pour mémoire, excédents des années précédentes

Excédent de l'exercice 2020 : 221 477,62 €

Excédent de l'exercice 2019 : 187 374,34 €

Excédent de l'exercice 2018 : 156 632,60 €

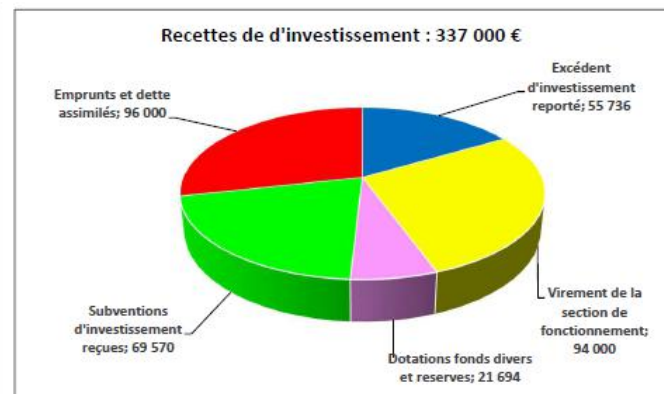
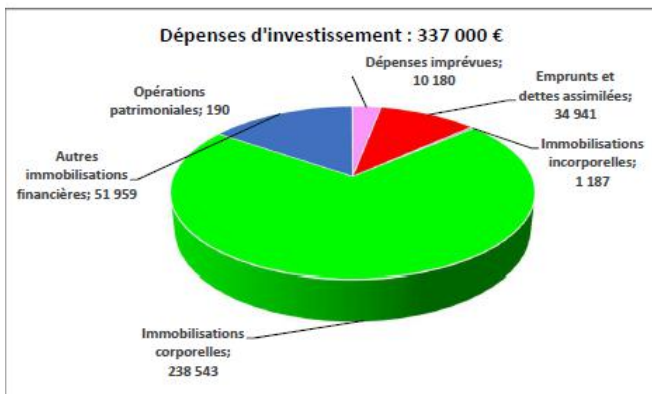
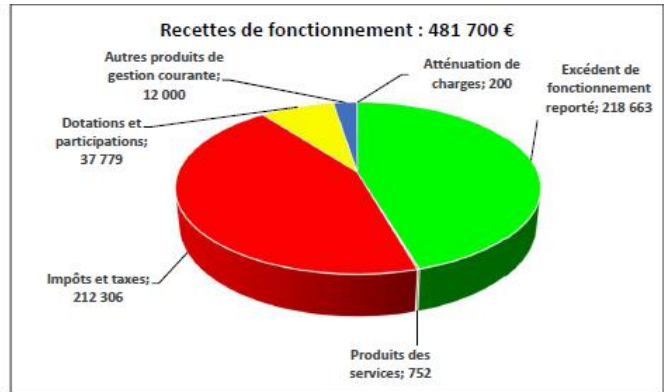
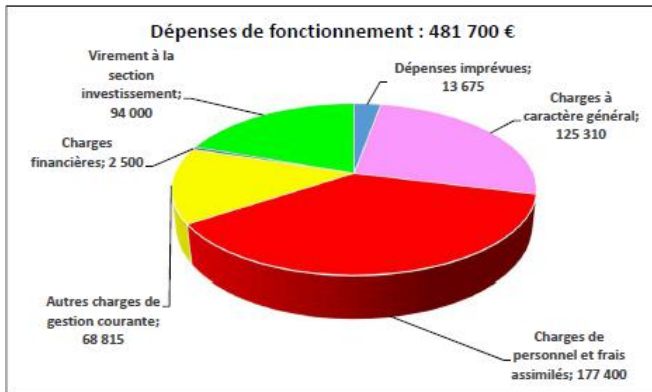
Excédent de l'exercice 2017 : 139 436,06 €

Excédent de l'exercice 2016 : 121 239,52 €

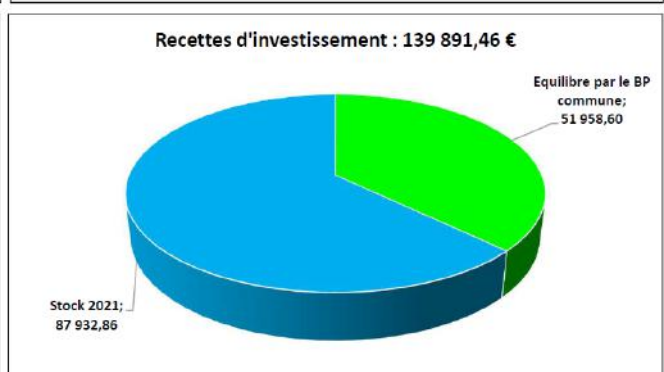
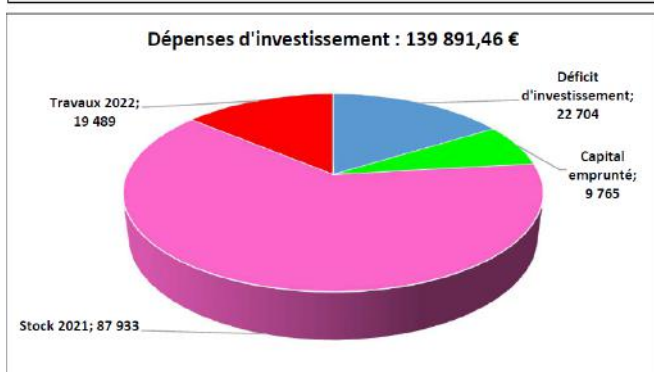
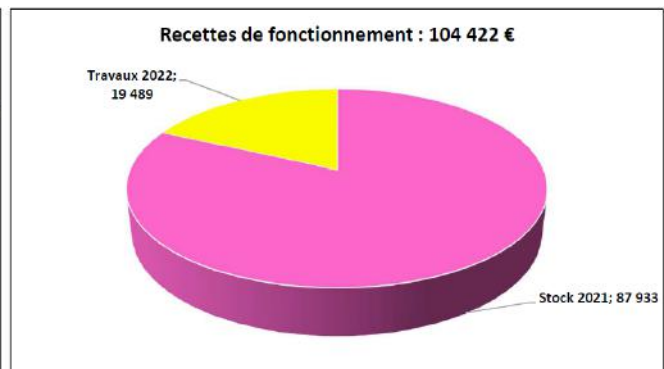
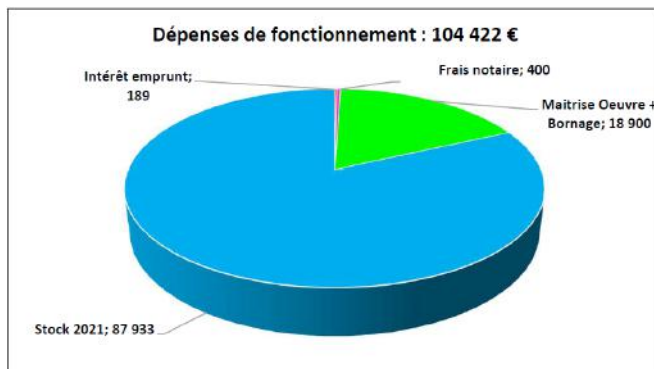
Balance exercice 2021

	Budgété	Réalisé
Investissement		
Dépenses	297 421,00 €	148 790,28 €
Recettes	297 421,00 €	168 179,02 €
Excédent		19 388,74 €
Fonctionnement		
Dépenses	439 137,00 €	256 383,21 €
Recettes	439 137,00 €	475 046,43 €
Excédent		218 663,22 €
Résultat de l'exercice 2021		
		Excédent : 238 051,22 €

BUDGET GÉNÉRAL 2022



BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT 2022



Cérémonie du 8 mai

Oublier le passé, c'est s'exposer à le revivre.

Cette phrase, citée avec de multiples variantes depuis les temps les plus anciens, prend avec la très inquiétante actualité une acuité toute particulière.

Non, nous le voyons bien, la barbarie n'est pas éteinte dans le monde et la paix n'est pas un éternel « avantage acquis » pour l'humanité.

Oui, plus que jamais, il nous est nécessaire de célébrer la mémoire des hommes et des femmes morts pour défendre cette paix tant désirée, si précieuse et si fragile. C'était bien là le sens de la cérémonie du 8 mai devant notre monuments aux morts.



Merci à l'ADMS pour la qualité de son fidèle accompagnement musical. Merci aux jeunes Baptiste et Thomas, merci à Martine pour leur participation.



UNE RÉSERVE INCENDIE À LAUZERAIS



La végétation, dans quelque temps, achèvera de rendre plus discret encore cet équipement utile à la sécurité de tous.

L'accord trouvé avec un propriétaire a permis l'acquisition de la parcelle. Dès la signature de l'acte, l'entreprise Marchand a pu commencer les travaux qui se sont achevés en avril.

Au village de Lambert, une parcelle actuellement en cours d'aménagement accueillera prochainement une autre bache de 60 m³.

Satisfaire aux récentes obligations réglementaires concernant les réserves d'eau destinées à prévenir le risque incendie n'est pas toujours simple.

Dans un rayon strictement défini, Il faut trouver un espace propre à accueillir un point incendie. Quand l'installation d'un poteau incendie n'est pas techniquement possible, il faut alors songer à une bache, contenant fort peu esthétique comme chacun le constate souvent en traversant tel ou tel village.

A Lauzerais, c'est à la sortie du hameau que nous avons pu implanter une réserve de 60 m³.

La commune de Saint-Vaize, d'année en année, complète ainsi son parc de réserves et de poteaux incendie, en conformité avec le document communal de référence.

FINANCEMENT

Bâche :	9502 € TTC
Terrain, bornage, notaire :	1246 € TTC
Subvention DETR :	3167 €
Subvention département :	1797 €

LE PASSAGE DE L'ÉCOLE FAIT PEAU NEUVE

Les travaux menés dans l'impasse de l'École ont permis de répondre simultanément à un triple besoin :

central et ainsi éviter les débordements par temps de fortes précipitations.

1-D'abord et avant tout, créer un réseau d'assainissement au niveau de l'école et des ateliers communaux

2-Remplacer les canalisations recueillant les eaux pluviales de la rue et des toitures de l'école (compétence de la CDA)

3-Reprofiler la chaussée avec un caniveau

L'impasse présentant un profil en V dans sa longueur, le chantier devenait délicat : la pente et le diamètre des canalisations devaient être calculés au plus juste. Il a donc fallu à l'entreprise Marchand travailler avec un soin tout particulier pour achever cet aménagement.



Pendant les travaux



Enrobé réalisé, fin des travaux

PETITS SOINS AU ROCHEFOLLET

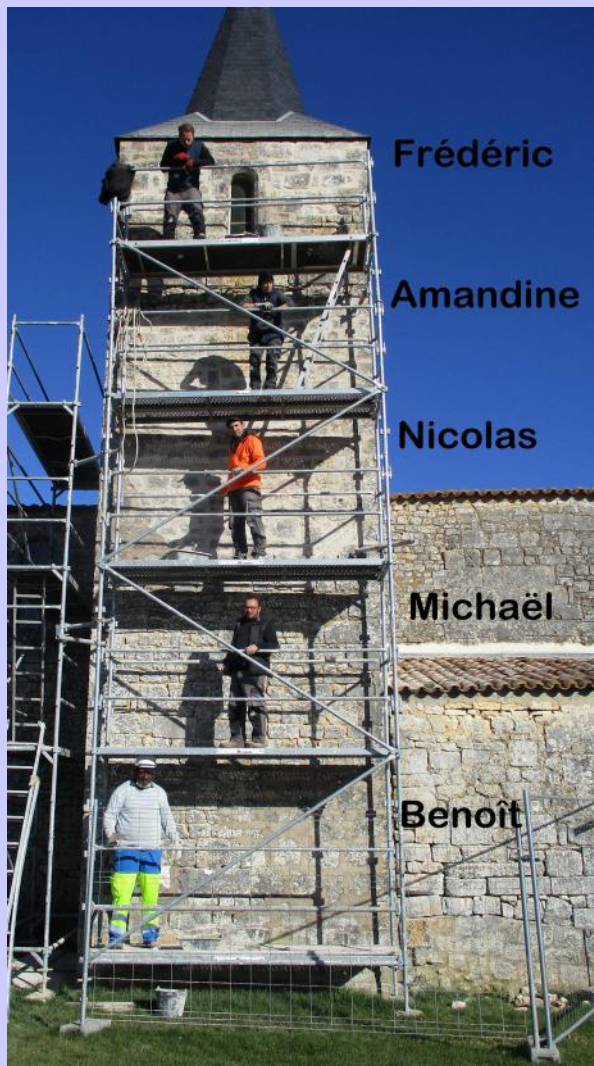


Le Rochefollet exigeait une légère intervention : quelques embâcles formaient des obstacles au bon écoulement des eaux dans le petit réseau qui, à partir du cours principal, forme la zone humide du fond de vallée.

La gestion de ces zones appelle un professionnalisme très sûr car les bonnes pratiques sont bien souvent contre-intuitives.

C'est sous l'égide du syndicat de bassin (SYMBA) que les travaux de nettoyage ont été effectués dans cet espace naturel réputé pour la remarquable qualité de sa biodiversité.

TRAVAUX AU CLOCHER



Les maçonneries de notre clocher, bâti vers le premier quart du XVIIe, présentaient des joints fortement dégradés. En certains points des faces sud et ouest, les plus exposées, ces joints avaient même complètement disparu. Ainsi, non seulement les pierres de parement tendaient-elles à se désolidariser mais les cavités étaient parfois si profondes qu'elles permettaient à des oiseaux de nicher. Il devenait nécessaire de remédier à ces désordres.



Une équipe du SAS est donc intervenue depuis décembre dernier, le chantier prenant fin le 10 février. Par la même occasion, elle a consolidé la tête du mur de l'ancien cimetière, également dégradée.

Merci à Amandine, Benoît, Frédéric et Nicolas qui, sous la conduite de Michaël, ont pris soin de notre patrimoine. Et bonne route à eux pour la suite de leur parcours.

VANDALISME AU CIMETIÈRE

Depuis des mois, un malfaiteur multipliait au cimetière les actes de vandalisme et les profanations les plus abjectes. Les familles, dont nous comprenons l'émotion, en étaient profondément affectées.

Le conseil municipal a décidé la fermeture, chaque soir, de notre petite nécropole. La gendarmerie, par ailleurs, effectue des passages inopinés.

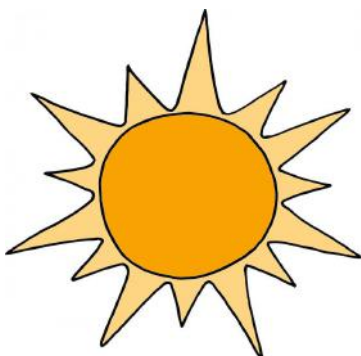
Les plaques éparpillées ont été regroupées par nos soins. Les familles qui reconnaîtront leur bien pourront ainsi le récupérer.



CANICULE : DANGER !

La veille saisonnière des vagues de chaleur a débuté pour s'achever le 15 septembre.

Les personnes les plus vulnérables peuvent se signaler à la mairie, personnellement ou par l'intermédiaire de leur entourage. Un suivi adapté sera mis en place.



HISTOIRE LOCALE

De Saint-Vaize à ... la Légion d'honneur (2)

CHARLES GAUTIER, aux armées de l'Empereur

Charles Gautier naît à Saint-Vaize le 16 août 1787, de Pierre-Eutrope Gautier, journalier, et Françoise Fort. Il est l'avant-dernier d'une fratrie de six enfants nés entre 1775 et 1790. Comme il va atteindre ses vingt ans en 1807, il est soumis à la conscription et se trouve, après le passage obligé par Saintes et La Rochelle, incorporé dans le Cotentin au 5^e régiment d'infanterie légère. C'est la première longue marche de ce fantassin qui va sillonner l'Europe.

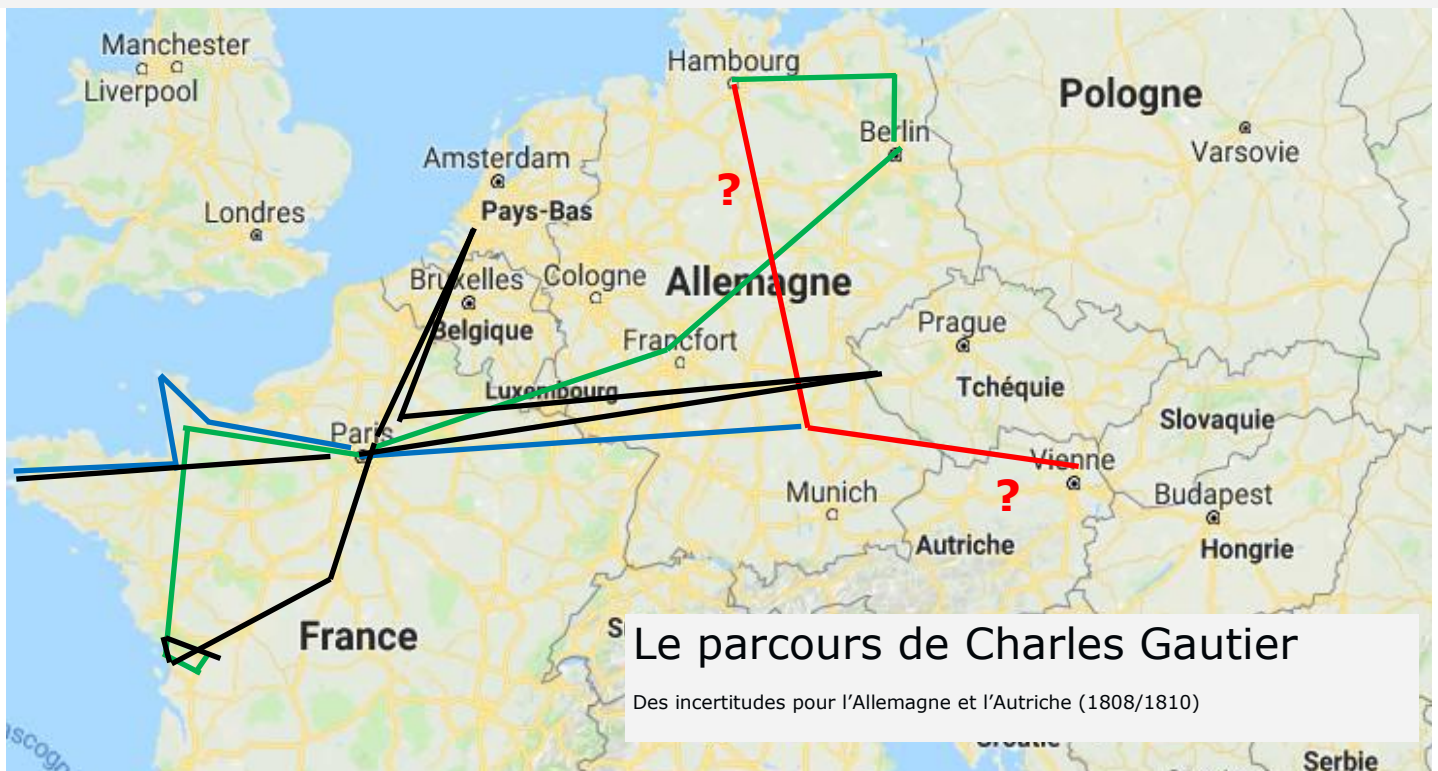
La plupart des effectifs du 5^e léger quittent le camp de Saint-Lô vers le 17 mai et atteignent Paris vers le 24 ; ils gagnent ensuite Mayence, puis Berlin où deux de ses bataillons arrivent début juillet. Le 5^e léger sera engagé dans les dernières opérations contre les Prussiens et les Suédois, participant ainsi aux prises de Tribsee et de Stralsund. Le 30 août, enfin, il part pour Hambourg.

Charles, en Autriche au début de 1809, prend part à la bataille de Wagram. En mars 1810, son régiment, de nouveau en Allemagne, est renvoyé en garnison à Cherbourg, Napoléon envisageant un moment de l'engager à Jersey pour harceler les Anglais.

En octobre 1810, Charles passe au 1^{er} bataillon expéditionnaire, à Brest, puis au 121^e régiment de ligne mais les informations manquent pour cette période. En 1812, il est embarqué sur le Diadème. Lancé en novembre 1811 et donc tout neuf, ce vaisseau à 2 ponts et 80 canons, embarquait en plus de son équipage environ 130 soldats de l'infanterie de ligne ou des troupes de marine.

A partir des campagnes d'Allemagne et de France, l'itinéraire de Charles Gautier est mieux connu grâce aux minutes de la justice de paix de Saintes, alors que, après son odyssee et son licenciement à la Seconde Restauration, il entend récupérer sa médaille. Ecoutons l'ancien caporal.

« Je faisais partie, pendant la campagne de mil huit cent treize, du 121^e régiment de ligne, 3^e et 4^e bataillon commandés par monsieur le major Meneau. J'assistai, comme grenadier, aux retraites de Lützen, Bautzen et Vurchen [Wurschen] où je méritai, de la part de mes chefs, une proposition de membre de la légion et j'obtins mon brevet par décret du 14 juin de la même année.



Comme il est d'usage lorsque les armées sont en campagne, je reçus de l'ex-major général, duc de Neufchatel [le maréchal Berthier], une simple lettre d'avis en vertu de laquelle je fus (...) autorisé à porter la décoration de l'ordre.

Le vingt-cinq mars mil huit cent quatorze, le corps du maréchal Marmont étant dans la plaine entre Césane [Sézanne] et Vitri [Vitry-le-François], l'ennemi l'attaqua inopinément à huit heures du matin, au nombre de plus de trente mille hommes contre moins de cinq mille. Une trentaine d'hommes de chaque régiment se portèrent de bonne volonté en avant pour soutenir et donner le temps au camp de prendre les armes mais une cavalerie nombreuse nous entoura, nous fit prisonniers, nous dépouilla de tous nos effets et nous conduisit jusqu'à Bieder, en Hollande. Je perdis de cette manière mon sac et tous mes papiers.

Rendu à l'armée, je joignis mon corps dans le mois de septembre à Tours, où il avait été incorporé dans le 27e de ligne et, peu de jours après, je fus choisi parmi les volontaires destinés pour passer aux îles et dirigé de suite sur l'île d'Aix. Avant mon départ, je demandai au colonel Gaudin un certificat de cessation de paiement, tant pour la légion que pour ma solde, un état de mes services et toutes les pièces qui m'étaient nécessaires mais, comme les bureaux étaient alors surchargés de travail, il me promit, ainsi qu'à mes camarades, que ces pièces seraient rendues avant nous à l'île d'Aix.

Cependant, j'y ai séjourné neuf mois, j'ai obtenu ensuite mon congé provisoire à La Rochelle et n'ai jamais alors et depuis entendu parler de ces papiers.

Comme ce défaut de titres pourrait me devenir préjudiciable, (...) j'ai prié quatre des principaux habitants, tant de cette commune [il réside alors à Fontcouverte] que du canton de Saintes (...) ainsi que monsieur le major Meneau (...) de m'accompagner devant vous pour certifier l'identité de ma personne et faire leurs déclarations sur les faits qui sont à leur connaissance. »

Le témoignage du lieutenant-colonel Meneau, un Saintais, sera déterminant : c'est sur sa proposition que Charles Gautier avait obtenu la Légion d'honneur et c'est lui-même qui lui avait remis la lettre du maréchal Berthier. Le 1er janvier 1817, Charles prête serment devant Pichon de Lagord, le maire de Fontcouverte. Sa décoration lui sera enfin et à jamais acquise.

Retourné à sa condition d'agriculteur, marié en 1818 et veuf quatre ans plus tard, il se remariera en 1824. Le couple vit au petit hameau des Baux, commune du Gua. Charles Gautier y meurt le 18 juin 1853. Son acte de décès mentionne, à la ligne « profession » : **membre de la légion d'honneur.**

Christian BARBIER

La version complète de cet article sera consultable sur le site de la commune.

SIESTES SONORES

Une date à retenir : le mardi 5 juillet

De 14 h 30 à 17 h 30, autour de l'église.

ANIMATION GRATUITE

Le concept est simple : des transats confortables, des casques en son binaural (qui restitue l'écoute naturelle) ... et chacun choisit son programme.

Les œuvres musicales proposées, toutes prestigieuses (Haendel, Bach, Monteverdi, Benevolo...), permettent de revivre les meilleurs concerts donnés à l'Abbaye aux Dames dans le cadre du Festival de Saintes.

<https://www.abbayeauxdames.org/musicaventure/les-siestes-sonores/>



LA BROCANTE

Après les années covid, la traditionnelle brocante du mois de mai avait repris des couleurs sous le soleil du dimanche 15 mai.

Si les exposants étaient moins nombreux sur le parking de l'école ou sous les frondaisons du parc, les chineurs, eux, étaient toujours à la recherche de la bonne affaire ou de l'objet introuvable.



AUDITION DE L'ADMS

Le 25 juin, l'église de Saint-Vaize accueillait l'ADMS pour le concert de fin d'année.

Sous la direction de Manuel Audigé, les élèves de tout âge se sont produits, individuellement ou en formations d'instruments à vent.

Rappelons que Saint-Vaize subventionne l'ADMS, permettant ainsi aux élèves de l'école de musique habitant la commune de bénéficier d'un tarif préférentiel.



L'ECOLE EN FÊTE

La fête de l'école est toujours un temps de rencontre et de joie qui attire de nombreux participants. Sur le thème « vintage », les petits ont proposé un voyage dans les années 1935-1960. Les CP et CE ont dansé madison, charleston, twist et rock tandis que les CM dansaient sur *Rock'n roll*, *Baby* et sur *Grease*. Les parents organisaient une kermesse et une tombola et la soirée devait se prolonger dans la bonne humeur avec un groupe de musique vintage.

Ce 24 juin était aussi l'occasion de dire au revoir à Virginie GENEAU. Un au revoir qui n'est pas vraiment une séparation puisque, après avoir exercé pendant 2

ans dans l'école de Saint-Vaize, Virginie rejoint l'école voisine de Bussac tout en restant, bien sûr, investie au sein du conseil municipal.

C'est Madame Catherine PRIMAS qui succèdera à Virginie à la rentrée prochaine. Nous lui souhaitons la bienvenue !

Jean-Michel CHARRIER, quitte la direction de l'école de Bussac pour prendre celle de l'école d'Écoyeux. Nous lui souhaitons toute la réussite possible dans sa nouvelle affectation et nous le remercions pour ses qualités, tant professionnelles que relationnelles qu'il a su privilégier tout au long de ces 12 années.



RÉPÉTITION OUVERTE AU PUBLIC

« Il était une fois, au pays du bout du Monde, une petite fille qui chantait dans l'écho du vent qu'elle pouvait devenir un oiseau... ».

Une répétition dans la salle communale, le 24 juin, a permis à nos concitoyens Jean-Claude Horn et Christine Knaub, de présenter à notre jeune public un joli conte poétique.



Adapté du livre de Kyrios, « *Tyan et Yoko du bout du Monde* », et mis en scène par Jean-Claude Horn, ce moment de rêve, qui mêle et harmonise le chant, le théâtre et la danse, a été apprécié comme il se devait.

D'autres spectacles, pour les publics les plus divers, sont proposés par la compagnie Torrent-Ciel :

<https://torrentciel.net>

PAUVRE MINETTE !

La peine des maîtres est bien compréhensible devant leur animal de compagnie criblé de plombs. Le fait n'est pas rare, hélas ...

On peut, à cet égard, stigmatiser la cruauté imbécile de l'auteur mais surtout rappeler que les tribunaux se montrent sévères devant ce type d'agissements.

Le tireur écope souvent d'une peine de prison (ferme en cas de récidive), d'une amende et de la confiscation de son arme. De plus, il doit verser des dommages et intérêts au propriétaire de l'animal ainsi qu'aux associations qui se porteraient partie civile. Il doit aussi rembourser, s'il y a lieu, les frais de vétérinaire.



VITESSE EXCESSIVE...



Au cours du premier semestre les services départementaux ont procédé, à des comptages et des mesures de vitesses sur les deux routes départementales qui traversent le bourg. Certaines prises de décisions pourront s'appuyer sur ces données.

Nos rues moins fréquentées ne sont pas pour autant épargnées par les excès de vitesse.

Faut-il mettre en place des dispositifs qui ne concerneront qu'une minorité de contrevenants (85 % des conducteurs (trices) respectent les limitations) ? Faut-il songer aux ralentisseurs, efficaces mais bruyants ? Faut-il, dans certaines rues, prévoir des chicanes ? Faut-il installer des radars ? ...

La réflexion est ouverte.

LA TONTE PROPREMENT ÉJECTÉE



L'engin utilisé pour la tonte des espaces verts et des accotements présentait ce petit défaut d'éjecter l'herbe latéralement. En fonction du déplacement du tracteur, une partie de la tonte pouvait parfois se retrouver rejetée sur la chaussée ou, dans l'autre sens, venir crépir les murs proches.

Un équipement a supprimé ces projections mais, plus lourd, il exigeait un montage délicat et demandait à rééquilibrer le tracteur. Avec toute l'ingéniosité et le savoir-faire qui le caractérisent, Dominique, notre agent communal pour qui la mécanique n'a plus aucun secret, a résolu tous ces problèmes. Maintenant, la tonte est propre et rapide !

C'est le même Dominique qui a fait un excellent travail en reprenant toute l'installation sanitaire des ateliers et de la partie ouest de l'école pour ensuite la raccorder au nouveau réseau d'assainissement.

Sa promotion au grade d'adjoint technique principal de première classe tombe à pic pour le remercier une fois encore.

LUTTE CONTRE LES PROCESSIONNAIRES

La FREDON Charente-Maritime, dans certaines conditions (accessibilité, hauteur des arbres ...), peut intervenir contre les ravageurs, tout particulièrement la chenille processionnaire du pin. La pulvérisation s'effectue en septembre et novembre.

Le *Bacillus Thuringiensis* utilisé est admis en agriculture biologique. Il respecte l'environnement et est inoffensif pour l'homme, la faune et la flore.

Inscriptions avant le 10 août.



Reste à la charge du demandeur : De 1 à 5 arbres : 55€ - de 6 à 10 arbres : 75€ - de 11 à 15 arbres : 100€ - Au-delà : sur devis.

Renseignements :

- Site de la commune

- FREDON Charente-Maritime

2 Avenue de Fétilly –CS 85074 -17074 LA ROCHELLE
05.46.50.26.86 06.07.58.05.62 06 64 43 13 36

Email: fredon.charente-maritime@orange.fr Site internet:
www.fredon-charente-maritime.fr

INVENTAIRE DU PATRIMOINE NATUREL VÉGÉTAL

Par arrêté préfectoral en date du 15 juin 2022, les représentants du Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique sont autorisés à éventuellement pénétrer dans des propriétés privées afin de réaliser l'inventaire du patrimoine naturel végétal. Les maisons d'habitation sont exclues de cette autorisation, tout comme les travaux et les implantations de matériels.

Le but de cet inventaire est d'assurer le recensement et le suivi des espèces rares et/ou menacées ainsi que des milieux d'habitat et des zones naturelles protégées. Saint-Vaize fait partie des 262 communes concernées.

L'arrêté, valide jusqu'à la fin de cette année, est consultable dans son intégralité à la mairie (affichage administratif).





Résultats des élections 2022



Élection présidentielle			Élection législative		
Premier tour - 10 avril 2022			Premier tour - 12 juin 2022		
Inscrits	472		Inscrits	478	
Votants	388		Votants	243	
Blancs	7		Blancs	6	
Nuls	7		Nuls	1	
Exprimés	374		Exprimés	236	
	voix	%		voix	%
ARTHAUD Nathalie	4	1,06	RICHÉ Philippe	1	0,44
ROUSSEL Fabien	16	4,27	ARDOUIN Jean-Philippe	43	18,22
MACRON Emmanuel	78	20,85	GIRAUD Bertrand	10	4,23
LASSALLE Jean	12	3,20	COLLARD Nathalie	67	28,38
LE PEN Marine	110	29,41	RAHMANI Khamssa	1	0,44
ZEMMOUR Eric	19	5,08	RAÏSSAC-JARRARD Nathalie	5	2,11
MÉLENCHON Jean-Luc	82	21,92	WONG Christian	4	1,69
HIDALGO Anne	9	2,40	DAHAN Gérald	65	27,54
JADOT Yannick	13	3,47	BOURHIS Lydia	2	0,87
PECRESSE Valérie	17	4,54	BARUSSEAU Fabrice	17	7,20
POUTOU Philippe	1	0,26	ELMAYAN Lorys	4	1,69
DUPONT-AIGNAN Nicolas	13	3,47	PINEAU Maurice	5	2,11
			DIETZ Pierre	12	5,08
Deuxième tour - 24 avril 2022			Deuxième tour – 19 juin 2022		
Inscrits	471		Inscrits	478	
Votants	373		Votants	245	
Blancs	24		Blancs	31	
Nuls	15		Nuls	17	
Exprimés	334		Exprimés	197	
MACRON Emmanuel	135	40,42	COLLARD Nathalie	108	54,82
LE PEN Marine	199	59,58	ARDOUIN Jean-Philippe	89	45,17